

Titre du projet : Laval dresse un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre

Nom de la municipalité : Ville de Laval

Description du projet :

La Ville de Laval a mandaté YHC Environnement pour réaliser un inventaire de ses gaz à effet de serre en janvier 2005. L'équipe de projet a tenu compte des GES provenant de la consommation énergétique, de la décomposition des matières résiduelles, du secteur agricole et de l'utilisation des agents propulseurs et d'anesthésiques. La Ville de Laval voulait également que cet inventaire intègre les principaux GES visés par le protocole de Kyoto, soit le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les hydrocarbures fluorés (HFC).

Les facteurs d'émissions utilisés pour estimer les quantités de GES produits proviennent tous d'Environnement Canada, sauf en ce qui concerne l'électricité. En effet, les facteurs d'émissions de l'électricité varient selon les provinces et les moyens de production électrique employés. Laval a utilisé les facteurs d'émissions de GES du Défi-climat canadien, qui les obtient directement d'Hydro-Québec. Enfin, cet inventaire n'englobe pas les émissions de CO₂ dues à la combustion de la biomasse, car on suppose que ce gaz est rapidement réabsorbé par la végétation.

En 2004, la totalité des émissions de GES de la collectivité lavalloise a atteint 2568 kilotonnes d'équivalent CO₂. Plus de la moitié, soit 59 % des émissions de la collectivité, est attribuable aux activités liées au transport. Le secteur commercial et institutionnel (CI) contribue à 14 % aux émissions de la collectivité. Il est suivi des secteurs industriel et résidentiel qui émettent respectivement environ 12 % et 10 % des GES de la collectivité. Le secteur agricole, la décomposition des matières résiduelles ainsi que l'utilisation des agents propulseurs et d'anesthésiques représentent près de 4 % du total des GES de la collectivité.

Les émissions municipales représentent moins de 1 % des émissions totales de la collectivité. En 2004, les émissions de GES de la collectivité dépassent de 359 kt d'éq. CO₂, une augmentation d'environ 16 % par rapport à leur niveau de 1990. Hormis le secteur industriel et celui des matières résiduelles, tous les autres secteurs voient leurs émissions de GES augmenter. Le secteur CI, avec environ 70 % de plus de GES qu'au début de la période d'évaluation, est celui dont les émissions croissent le plus rapidement.

Ce bilan présente sans équivoque une hausse nette de la demande énergétique de la collectivité lavalloise et, par conséquent, une augmentation des émissions de GES. Ce rapport met en relief la nécessité de mettre en œuvre un plan d'action et des mesures afin de stabiliser et de réduire tant les coûts énergétiques que les émissions de GES imputables à la combustion des énergies fossiles.

Suivant les étapes du programme Partenaire dans la protection du climat (PPC), la Ville de Laval a entrepris la préparation d'un plan d'action en vue de réduire les GES. Par ailleurs, elle a réalisé des campagnes de sensibilisation, notamment en publiant une affiche et une brochure.

Région(s) : Laval

Population : 370 000 habitants

Dates de début et de fin du projet : Début 2003 à octobre 2004



Coût total du projet **79 952\$**

Recours au(x) programme(s) d'aide financière suivant(s)

- Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) **39 976\$**
-

Personne(s) contact :

Municipalité

Ville de Laval
Yvan Péloquin
Conseiller principal
450 978-6888 poste 7418
y.peloquin@ville.laval.qc.ca

Firme(s) professionnelle(s)

YHC Environnement
Yves Hennekens
Président
450 466-9710
y.hennekens@yhccenvironnement.com

Notes

[Pour télécharger l'étude de cas du Fonds municipal vert](#)

[Pour télécharger le rapport du Fonds municipal vert](#)

Programme Partenaire dans la protection du climat (PPC) :

<http://www.fcm.ca/accueil/programmes/partenaires-dans-la-protection-du-climat.htm>